

Mort subite cardiaque

Le Belge est-il prêt à utiliser un défibrillateur automatique externe pour sauver la vie d'autrui ?

La mort subite cardiaque frappe presque toujours au hasard et sans prévenir sa victime. Pourtant, une intervention rapide et immédiate des témoins et des services de secours spécialisés est nécessaire pour augmenter les chances de survie et minimiser les séquelles neurologiques. Comment le Belge réagit-il ? Est-il prêt à utiliser un défibrillateur automatique externe pour sauver la vie d'autrui ? C'est le sujet d'une étude menée par le Pr Christophe Scavée, cardiologue aux Cliniques universitaires Saint-Luc.

La mort subite cardiaque (MSC), qui touche chaque année environ 1/1000 personnes en Belgique comme en Europe, est un trouble du rythme cardiaque caractérisé par des contractions faibles et chaotiques du cœur rendant impossible le fonctionnement normal de ce dernier et l'éjection du sang, et donc la poursuite d'une circulation sanguine efficace. Rapidement, l'ensemble des organes se retrouvent totalement privés d'oxygène. Des lésions cérébrales irréversibles s'observent dès la troisième minute d'arrêt cardiaque. Une intervention immédiate est donc nécessaire pour augmenter les chances de survie et minimiser les séquelles neurologiques.

Le défibrillateur automatique externe, à quoi ça sert ?

Le défibrillateur automatique externe (DEA) est un petit appareil portatif électronique qui permet d'analyser seul le rythme de la victime et de délivrer un choc électrique en cas de nécessité. Il consiste à appliquer une paire d'électrodes sur le torse dénudé de la victime afin d'enregistrer et analyser le rythme mais également de délivrer le choc électrique éventuel qui réanimera le patient. L'appareil est programmé pour traiter la fibrillation ventriculaire et la tachycardie ventriculaire qui dans 80% des cas sont responsables des décès. Simple dans son utilisation, il peut être utilisé par des gens spécialement formés pour, ou par toute personne sans expérience médicale particulière. Ces appareils installés « en libre service » sont donc en théorie adaptés pour une utilisation tout public. En Belgique, sous l'impulsion d'initiatives privées et publiques, le nombre de ces défibrillateurs déployés dans nos villes, gares, stades, salles de sport ou grandes surfaces est en constante expansion.

La population belge est-elle bien préparée à utiliser le cas échéant ces défibrillateurs ?

Afin de répondre à cette question, le **Dr Christophe Scavée** et ses collègues ont mené une enquête auprès de 2086 personnes vivant dans les régions de Bruxelles, Brabant wallon, Hainaut, Namur, Liège et Luxembourg. Il a été demandé à ces personnes de répondre à un questionnaire portant sur la mort subite, et le défibrillateur automatique externe. Cette enquête a été par ailleurs présentée et publiée aux Etats-Unis à San Francisco en mai 2011 lors du Congrès Annuel de la Société Américaine de Rythmologie (HRS, « Heart Rhythm Society »)

Chiffres clés des résultats de l'étude

Face à une mort subite, **47%** des interrogés ne se sentent pas capable d'intervenir. Les gens âgés de plus de 60 ans, ceux dont la scolarité n'a pas dépassé l'école primaire, se sentent significativement moins apte à réagir. Seulement **6%** sont prêts à commencer un massage cardiaque externe. **73,8%** des gens pensent qu'il est essentiel d'appeler les services de secours. Toutefois, la majorité des citoyens belges (**58%**) interrogés ne connaissent pas les numéros de téléphone d'urgence ou donnent un mauvais numéro. Environ **20%** des gens n'ont jamais entendu parler du défibrillateur automatique externe et ne savent pas à quoi cela peut servir. En cas de besoin, seulement **24%** des personnes interrogées sont prêtes à l'utiliser. Parmi les 76% qui ne se sentent pas prêtes, un peu plus des 2/3 ne l'utiliserait qu'après avoir reçu un minimum d'instruction quant à son utilisation alors que 1/3 refuse tout simplement de l'utiliser. **52%** pensent que le déploiement des DAE dans les lieux publics est certainement utile ou essentiel. Le pictogramme officiel rendu obligatoire par la loi et indiquant la présence d'un DAE dans un lieu public n'est **pratiquement jamais reconnu** (95%) du grand public.



En conclusion

« L'utilisation précoce d'un DAE permet de sauver un nombre important de victimes de fibrillation ventriculaire mais n'est pourtant pas suffisamment développée dans notre pays, explique le Dr Christophe Scavée. L'installation de ces appareils est à systématiser. La SNCB a déjà entamé cette politique dans plusieurs gares du pays alors que d'autres services publics sont encore hésitants, pour des raisons budgétaires, probablement. »

« La population ne connaît pas assez les gestes à prodiguer en cas de MSC. Une formation en réanimation de base permettrait à de nombreuses victimes d'être sauvées et de vivre sans séquelles. Il apparaît nécessaire de développer des programmes de formation minimale en réanimation et ce dès le plus jeunes âge, afin que notre comportement change, devienne inné lorsque l'on est face à ce type de situation », précise encore Christophe Scavée.

Le public devrait pouvoir :

1. connaître le numéro d'urgence européen : le 112
2. réaliser simplement un massage cardiaque externe en appliquant les mains au centre du thorax et en le comprimant à la fréquence d'au moins 100/min.
3. reconnaître le symbole qui annonce la présence d'un DAE dans un lieu public et apprendre à allumer ce défibrillateur et placer correctement les palettes en un minimum de temps... le reste se fait tout seul !

Infos

Dr Christophe Scavée, Responsable de l'Unité de rythmologie, Service de pathologie cardiovasculaire des Cliniques universitaires Saint-Luc
Tél. 02 764 28 88, christophe.scavee@uclouvain.be



Contact Presse

Cliniques universitaires Saint-Luc (UCL) – avenue Hippocrate 10 – 1200 Bruxelles

Service communication : Caroline Bleus

caroline.bleus@uclouvain.be

☎ 02 764 11 99

☎ 02 764 89 02

www.saintluc.be/presse